

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mercredi vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-sept heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant (*à partir du point 6*)
 Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Sont absent : M. Sylvain Bourque, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présent : M. Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum

Réouverture de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Autorisation diverses instances adjointe administrative;
3. Autorisation gestionnaire et signataire VISA Desjardins;
4. Programme d'aide financière pour festival de la MRC de Bonaventure;
5. Suivi assainissement des eaux usées et eau potable;
6. Mandat firme test de sol havre de pêche;
7. Demande autorisation centre de service René Levesque- entrée eau et égout;
8. Budget 150^e anniversaire de Caplan;
9. Autorisation paiement;
10. Autre(s) sujet(s) :
 - 10.1 Demande d'aide financière réfection station de pompage des Lilas;
 - 10.2 Autorisation appel d'offre réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sous la voie ferrée et ajout d'un surpresseur – route des Érables;
 - 10.3 TECQ – mise à jour programmation 2019-2024;
 - 10.4 Lettre de remerciement Salon des créateurs;
 - 10.5 Assainissement des eaux et travaux boulevard Perron;

Période de questions.

Levée de la séance.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 1^e mai 2023.

RÉSOLUTION 023-05-513

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean Bertrand Molloy propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

RÉSOLUTION 023-05-514

2. AUTORISATION DIVERSES INSTANCES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT l'engagement d'une nouvelle greffière-trésorière adjointe responsable de la trésorerie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Mme Mélanie St-Pierre, greffière-trésorière adjointe responsable la trésorerie, obtienne une carte d'accès au guichet Desjardins de Caplan afin d'effectuer au besoin, les dépôts bancaires de la Municipalité;

Qu'elle soit autorisée à communiquer avec Hydro-Québec, Têlus, divers fournisseurs et gouvernements pour et au nom de la Municipalité de Caplan.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-515

3. AUTORISATION GESTIONNAIRE ET SIGNATAIRE VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

CONSIDÉRANT QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

CONSIDÉRANT QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le Conseil municipal mandate Mme Mélanie St-Pierre, adjointe administrative, à titre de gestionnaire et signataires pour le compte Visa Desjardins de la Municipalité;

Que Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe, demeure gestionnaire et signataire pour le compte ci-haut et que Mme Sylvie Arsenault soit retirée;

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

Que la résolution # 023-02-423 est annulée;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-516

4. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR FESTIVAL DE LA MRC DE BONAVENTURE

CONSIDÉRANT QU'un programme de soutien financier dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) est offert par la MRC pour venir en aide aux Municipalités pour l'organisation de festivals et événements municipaux 2023, si la Municipalité investit le même montant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise divers événements au cours de l'année 2023 tels que : Fête nationale, Salon des créateurs, etc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité dépose une demande de soutien financier dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) volet « Festivals et événements 2023 », à la MRC au montant de 5 000 \$, selon ses critères établis au programme de support aux festivités, afin d'aider à l'organisation de diverses activités qui ont lieu au cours de l'année;

Que la Municipalité s'engage à verser dans le projet le montant égal au montant demandé soit 5 000 \$ pour l'année 2023;

Que le directeur général par intérim soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au suivi du présent dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-517

5. SUIVI ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Tetrattech pour élaborer un rapport d'ingénierie conceptuelle;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été déposé en date du 4 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit rencontrer les normes de rejets fixés par le MELCCFP (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des faunes et parcs) concernant le traitement des eaux usées municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir l'acceptation du MAMH (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation) pour la poursuite du dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport d'ingénierie conceptuelle déposé en date du 4 mai 2023 par la firme Tetrattech, portant le numéro de projet 36826TT, soit accepté;

Que le rapport d'ingénierie conceptuelle soit transmis au MAMH pour fin d'acceptation;

Que l'autorisation de poursuivre soit donnée au consultant ultérieurement;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-518

6. MANDAT FIRME TEST DE SOL HAVRE DE PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE pour la poursuite du développement du havre de pêche, il est important de connaître l'état du sol;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le directeur général par intérim demande des soumissions pour évaluation du sol afin d'évaluer les différentes opportunités;

Qu'une demande de soumission soit adressée à au moins 2 firmes compétentes en la matière;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-519

7. DEMANDE AUTORISATION CENTRE DE SERVICE RENÉ LEVESQUE – ENTRÉE EAU ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Centre de service René Levesque va procéder à la construction d'un gymnase;

CONSIDÉRANT QU'une entrée d'eau et d'égouts est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la Commission scolaire René Levesque doit excaver sur le terrain de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accorde à la Commission scolaire René Levesque la permission d'excaver sur le terrain de la Municipalité fin de réaliser ses travaux;

Que Commission scolaire René Levesque s'engage à remettre le terrain appartenant à la Municipalité dans le même état qu'il se trouvait avant les travaux.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-520

8. BUDGET 150^E ANNIVERSAIRE DE CAPLAN

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier des fêtes du 150^e anniversaire de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE des déboursements sont nécessaires dans un avenir rapproché;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'un fonds dédié de 15 000 \$ soit accordé aux fêtes du 150^e anniversaire de Caplan.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-521

9. AUTORISATION PAIEMENT

CONSIDÉRANT la mise à l'eau des pontons au havre de pêche;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux normes de sécurité, un bateau muni d'un moteur doit être à la disposition des travailleurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil entérine la dépense de 250 \$ pour la location d'un bateau lors de la mise à l'eau des pontons au havre de pêche.

Adopté.

10. AUTRE(S) SUJET(S) :

RÉSOLUTION 023-05-522

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉFECTION STATION DE POMPAGE DES LILAS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

Que la Municipalité s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;

Que la Municipalité s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 dont le montant est estimé à 580 000 \$ dont le taux de subvention maximal est de 95 %; dont un résumé du projet est remis au conseil municipal;

Que la Municipalité s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous documents en lien avec le présent dossier.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-523

10.2 AUTORISATION APPEL D’OFFRE RÉFECTION DES CONDUITES D’EAU POTABLE ET D’ÉGOUT SANITAIRE SOUS LA VOIE FERRÉE ET AJOUT D’UN SURPRESSEUR – ROUTE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité à augmenter la pression sur la partie Nord de la route des Érables;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité a corrigé le problème de la conduite d’égout sanitaire situé sous la voie ferrée sur la route des Érables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise le directeur général par intérim à procéder à l’appel d’offres public pour la réfection des conduites d’eau potable et d’égout sanitaire sous la voie ferrée et ajout d’un surpresseur sur la route des Érables.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-524

10.3 TECQ – MISE À JOUR PROGRAMMATION 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire une correction de modification à la programmation déposée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul Égide Bourdages et résolu à l’unanimité des conseillers:

Que la Municipalité de Caplan s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

Que la Municipalité de Caplan s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la Municipalité de Caplan approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 3 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Caplan s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité de Caplan s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-525

10.4 LETTRE DE REMERCIEMENT SALON DES CRÉATEURS

CONSIDÉRANT le succès lors de la tenue du Salon des créations du 6 au 7 mai dernier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'une lettre de remerciement soit adressée à Mme Céline Leblanc Méthot et au comité organisateur pour l'organisation du Salon des créateurs qui se déroulait du 6 au 7 mai 2023.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-05-526

10.5 ASSAINISSEMENT DES EAUX ET TRAVAUX BOULEVARD PERRON

CONSIDÉRANT QUE le dossier d'assainissement des eaux usées nécessite des travaux sur une partie du boulevard Perron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

Qu'une demande de soumission soit faite à un architecte paysager afin de réaménager la partie du boulevard Perron devant être restaurée suite aux travaux d'assainissement des eaux usées.

Que le ministère des Transports du Québec soit avisé de l'avancement du projet déposé au MAMH et du projet de réaménagement du secteur visé.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été émise.

RÉSOLUTION 023-05-527

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses la séance est levée.

Il est 20 h 20.

Unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)